

Tous aux urnes !

La Libre Belgique 7/3/02

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la Constitution belge permet à notre Parlement de décider à la majorité simple d'étendre le droit de vote aux élections communales — déjà octroyé à tout citoyen européen — aux ressortissants de tout autre pays. A en croire les déclarations des divers partis politiques, une nette majorité parlementaire y est favorable. En raison de la campagne hostile du Vlaams Blok, l'appui nécessaire du côté flamand pour l'obtention de cette majorité n'était pas acquis d'avance. Mais Agalev, le SPA et Spirit ont fermement pris position en faveur de l'extension proposée, et même au sein des partis qui ne l'ont pas fait, des voix courageuses se sont fait entendre dans le même sens. Ainsi le député et ancien premier ministre CVP Mark Eyskens et le sénateur VLD et éminent économiste Paul De Grauwe ont co-signé l'appel « Droit de vote : il est grand temps ! » publié en octobre dernier dans la presse flamande et francophone.

Et pourtant, une soudaine frilosité drapée dans des raisonnements tactiques risque de faire capoter cette avancée importante, alors que l'on semblait enfin bien près du port. Ce serait impardonnable.

Si j'attache personnellement une telle importance à cette réforme, c'est pour trois raisons fondamentales.

D'abord, il existe très peu de canaux par lesquels des membres des communautés immigrées peuvent entrer en interaction étroite entre elles et avec le reste de la population. Leur donner le droit de vote et d'éligibilité, ne fût-ce qu'au niveau communal, fournirait un précieux réservoir de raisons et de prétextes pour nouer des contacts et ainsi développer une meilleure compréhension mutuelle, des connivences, des solidarités, des amitiés.

Ensuite, qu'ils le reconnaissent ou non, ceux qui détiennent le pouvoir politique ou le convoitent sont d'autant plus sensibles aux intérêts d'une partie de la population qu'elle représente un potentiel de voix important. Si l'on veut augmenter de manière durable et systématique la pression à se préoccuper équitablement de l'urbanisme, de l'environnement, de la sécurité, de l'environnement et des autres services publics dans les quartiers les plus pauvres, il importe de hisser leur force électorale à la hauteur de l'importance numérique de leur population. Il est dans l'intérêt de tous que nos villes ne se gangrènent pas de chancres et de ghettos et que les enfants qui y vivent et y grandissent se voient offrir la possibilité réelle de s'insérer dans notre économie et notre société.

Enfin, s'il est cohérent de réserver le droit de vote aux élections européennes aux seuls citoyens des Etat-membres de l'Union, il est humiliant pour les autres de le leur réserver aux élections communales. Le problème n'est en effet pas seulement que cette discrimination amplifie encore la surreprésentation électorale des quartiers riches, que nos « Européens » sont bien plus nombreux à peupler que nos « non-Européens ». Elle revient en outre à faire une distinction infamante entre ces hôtes « civilisés » admis d'emblée et sans conditions comme citoyens à part entière de la commune où ils résident, et ces « métèques » autorisés, comme dans l'Athènes antique, à venir

accomplir de basses besognes, mais sans que leur soit concédé le moindre bribe de pouvoir.

Face à ces considérations, la facilitation de la naturalisation n'est pas et n'a jamais été une réponse adéquate. D'abord, on est très loin dans les faits de l'image du « Snelbelg » qui n'aurait qu'à pousser sur un bouton pour qu'une carte d'identité se glisse dans sa poche. Ensuite, il nous faut à la fois comprendre que bon nombre de personnes étrangères, dont la migration n'a pas été un choix facile à vivre et encore moins à accepter comme définitif, souhaitent conserver leur nationalité d'origine, et en même temps veiller à renforcer les mécanismes leur permettant de s'intégrer le mieux possible parmi nous. Enfin et surtout, il importe de ne pas banaliser la naturalisation, faire de la citoyenneté belge une carte d'accès bon marché à divers avantages, au même titre qu'une police d'assurance ou une carte de crédit. Pour devenir Belge, il ne me semblerait personnellement pas excessif d'exiger une compétence linguistique orale dans la langue (ou l'une des langues) de la partie du pays où l'on réside, voire quelques rudiments de l'autre langue nationale.

En revanche, accorder le droit de vote aux communales (de même du reste qu'aux régionales) sans plus de conditions pour les non-Européens que pour les Européens, c'est à la fois mettre fin à une discrimination humiliante et contribuer à briser, directement et indirectement, les obstacles qui entravent une intégration efficace.

Dans ce contexte, céder à la frilosité qui semble incliner une portion de la majorité à retirer le soutien qu'elle avait promis serait une erreur impardonnable. Si le CD&V et le VLD n'ont pas le courage aujourd'hui d'affronter la pression du Vlaams Blok en apportant leur soutien public à une proposition à laquelle Jean-Luc Dehaene et Karel De Gucht, par exemple, se sont pourtant dits intellectuellement acquis, comment croire qu'ils sauront lui résister demain dans les promesses qu'ils seront acculés à faire au cours de la période de surenchère pré-électorale ? Ce sera au contraire retirer une écharde électorale du pied du VLD et du CD&V que de leur permettre d'affronter les législatives, puis les régionales, dans un contexte où l'extension du droit de vote aura été acquise à leur corps défendant, et où le Blok lui-même aura intérêt à commencer à tenir compte du vote communal de tous les étrangers.

J'ose donc croire que le maillon faible de la majorité parlementaire alternative saura se ressaisir à temps et que le mouvement progressiste qu'il entend constituer ne sacrifiera pas la précieuse occasion d'une avancée historique aux spéculations tactiques d'un premier-ministrable.

Philippe Van Parijs
Professeur à l'UCL
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale